

AVIS PUBLIC

Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification des limites de la zone C-52 et à l'abrogation de la zone C-24 au plan de zonage

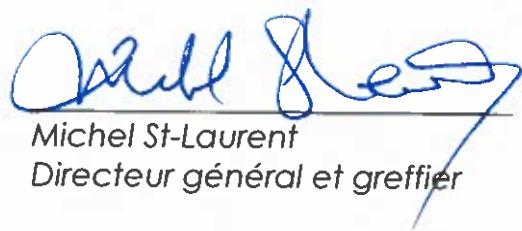
AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement de modification CV. 614 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-28 au plan de zonage, a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

- Adoption du règlement de modification le 12 janvier 2026.
- Certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray le 22 janvier 2026.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

En conséquence, le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur à la publication du présent avis.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 23 janvier 2026.



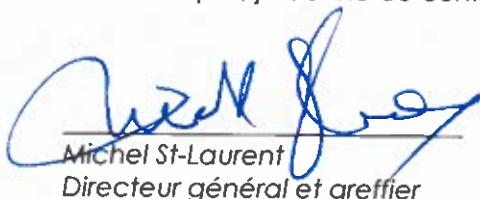
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 23 janvier 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 23 janvier 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier